

# Sur la voie des territoires "Eau-Responsables"

## Clermont Auvergne Métropole



### Population

290 000 habitants

### Géographie

21 communes sur 300 km<sup>2</sup>.

### Organisation du territoire

Clermont Auvergne Métropole gère l'ensemble des services urbains (eau, assainissement et collecte des déchets, développement économique, numérique).

## Principaux défis et enjeux :

Lutter contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique (hausse des températures moyennes, canicules, sécheresse, inondations...)

Être une métropole durable : le projet communautaire est marqué en transversalité par les enjeux de la transition énergétique, de la préservation des ressources et de la biodiversité et de la gestion responsable des espaces.



### 4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

### 5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre

## Intégrer la protection et l'alimentation des ressources, ainsi que la gestion des aléas climatiques dans l'aménagement du territoire.



La métropole, bien que marquée par l'urbanisation, garde un aspect naturel : entre la chaîne des Puys et l'Allier. La trame communautaire de l'espace alterne entre espaces naturels exceptionnels, cœur métropolitain, zones d'échanges commerciaux, axes majeurs de communication, zones agricoles, voie fluviale de l'Allier.

La Métropole est verte et bleue, même si l'eau est parfois discrète et souvent souterraine. Les cours d'eau traversent d'Ouest en Est l'ensemble de l'agglomération. Afin de maintenir un équilibre territorial et de préserver ou restaurer les continuités écologiques, la métropole a été à l'initiative de la mise en place d'un observatoire de la biodiversité, sous la coordination scientifique du Muséum d'Histoire Naturelle Henri Lecoq, et s'appuyant sur les structures associatives naturalistes locales.

Clermont Auvergne Métropole, au travers notamment de son plan d'urbanisme intercommunal, cherche à retrouver la place de l'eau dans la ville (lutter contre les îlots de chaleur, valoriser le patrimoine de fontaines historiques ou contemporaines sur Clermont-Ferrand et de lavoirs sur l'ensemble de l'agglomération...) et à gérer les eaux pluviales in situ (rétention à la parcelle par infiltration et/ou régulation, maintenir le réseau de fossés sur les communes plus rurales...).

Disposant depuis le 1er janvier de l'ensemble des compétences liées au cycle de l'eau, elle déploie sur son territoire des actions, pour maintenir et/ou reconquérir le bon état écologique des rivières, telles que :

- le contrôle des déversements au milieu naturel et leur réduction : réalisation d'un programme de travaux (Schéma Directeur d'Assainissement) sur le réseau unitaire pour collecter les effluents lors des « petits épisodes » pluvieux et les traiter à la station d'épuration
- le contrôle des effluents non domestiques : la mise en place d'arrêtés d'autorisation de déversement et le suivi des industriels en lien avec la Police de l'eau
- l'étude de la « réouverture » des cours d'eau- des travaux de renaturation de rivières (travaux sur l'Artière à Aulnat (réceptionnés en octobre 2016) et à Aubière (en cours en 2017). Ces travaux sont inscrits dans un contrat territorial d'entretien et de suivi des rivières avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Du fait de sa topographie en "demi-cuvette", le territoire clermontois est sensible au risque inondation lié à des orages violents. Clermont Auvergne Métropole s'est positionnée comme structure animatrice de la Stratégie Locale de Prévention du Risque Inondation sur son territoire afin d'établir un programme d'actions pour les 6 années à venir réparties en cinq thématiques :

- Culture du risque
- Réduction de la vulnérabilité
- Mise en œuvre d'un système d'alerte local
- Urbanisme et gestion des cours d'eau
- Gestion de crise

# Les 4 niveaux d'actions pour un territoire "Eau-Responsable".

## 1. Des services d'eau durables pour tous

- **Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes**
  - Restaurer les rivières : deux opérations sur l'Artière pour renaturer le lit de la rivière, revoir les écoulements, supprimer les seuils, réhabiliter les berges.
  - Gérer les eaux de pluies in situ (là où elles tombent) par des systèmes de stockage / infiltration et rejet régulé au réseau (gestion à la parcelle) ; ces prescriptions sont intégrées aux PLU communaux et seront intégrées au PLU intercommunal (en cours d'élaboration - 2017).
- **Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :**
  - Améliorer le rendement du réseau d'eau potable (programme de sectorisation et de recherche de fuites)
  - Méthaniser les boues de la station d'épuration et les valoriser par injection du biogaz dans le réseau
  - Une réflexion en cours sur une production photovoltaïque permettant de produire une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la station d'épuration
- **Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :**
  - Réutilisation d'une partie des eaux traitées à la station d'épuration par un industriel
  - Projet de bio méthanisation sur la station d'épuration avec réinjection du biogaz dans le réseau de gaz
  - Valorisation des boues de la station d'épuration en agronomie (épandage et compost)
- **Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :**

Une direction en charge du cycle de l'eau sur la Métropole, certifiée ISO 9001 assurant le service public de l'eau potable, de l'assainissement, la GEMAPI et la défense extérieure contre l'incendie pour les 21 communes de la Métropole
- **Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources) :**
  - Mise en place d'une stratégie locale de gestion du risque inondation élaborée collégialement avec les parties prenantes (métropole, communes, syndicats adjacents, Etat...)
  - Travail sur les ressources en eau et le maillage du réseau (suite au transfert de compétence, le réseau n'est plus seulement communal mais intercommunal et la métropole poursuit des projets de sécurisation avec les syndicats voisins).

## 2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- **Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :**
  - Réalisation d'une étude de vulnérabilité de la métropole (2013)
  - Elaboration d'un observatoire de la biodiversité (2015)
  - Elaboration en cours d'un Schéma de transition énergétique et écologique
- **Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations**
  - Réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et création de bassins d'orage secs ou en eau, intégrés au milieu urbain qui constituent pour la plupart des lieux de promenade
- **Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :**
  - Intégration de l'eau dans la ville
  - Des opérations de valorisation de l'eau : sable show, fontaines de la Place Jaude
  - Un réseau de chemins de randonnées à proximité des rivières
- **Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :**

Signature de la charte FREDON, accompagnement de la Métropole auprès des communes

## 3. Une ville connectée à son bassin versant

- **Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :**

Les zones de protection de la ressource en eau sont incluses dans les PLU communaux et à l'avenir dans le PLU intercommunal (PGRE).
- **La protection de la qualité de la ressource en eau :**

Des démarches communales de mises en place de périmètres de protection reprises par la Métropole suite au transfert de compétence au 1er janvier 2017.
- **Une anticipation face aux événements extrêmes :**
  - Une procédure d'astreinte et de gestion de crise en place,
  - Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) élaborée collégialement avec les parties prenantes (métropole, communes, syndicats adjacents, Etat,...)

## 4. Des communautés "Eau-Responsables"

- **Des citoyens impliqués :**
  - Animations pédagogiques, visites : 3 000 personnes sensibilisées/an (2016)
  - Soutien de l'association H<sup>2</sup>O sans frontières : organisation des cours d'eau d'H<sup>2</sup>O et de projets pédagogiques
- **Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau.**
- **Des équipes projets pluridisciplinaires.**
- **Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en oeuvre des Principes :**
  - Des régies autonomes d'eau et d'assainissement gérées par un conseil d'exploitation dans lequel toutes les communes sont représentées et y participent activement
- **Actions en faveur de la solidarité internationale et coopération décentralisée autour de l'eau :**
  - Convention avec l'association « H<sup>2</sup>O sans frontières » : actions d'amélioration de l'accès à l'eau au Burkina Faso, sensibilisation des scolaires
- **Liens et collaborations avec la recherche :**
  - Implication dans des programmes de recherche avec le CEREMA, le CNRS, l'Université d'Auvergne, l'université Blaise Pascal, l'INRA.



## La Tiretaine : un patrimoine au service de la ville et de ses habitants.

La Tiretaine, rivière oubliée du cœur de l'agglomération, est un support exceptionnel de mise en œuvre de nouvelles pratiques en matière d'aménagement urbain et d'animation sur le secteur Nord. Clermont Auvergne Métropole a engagé une étude, subventionnée dans le cadre de TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) afin de :

- Proposer une stratégie d'aménagement capable de préserver et restaurer la biodiversité, de valoriser le cadre de vie et de renforcer l'attractivité urbaine. Elle actionne simultanément les composantes environnementales, paysagères et architecturales.
- Réhabiliter la Tiretaine dans la culture collective en tant qu'élément de patrimoine identitaire ; proposer des lieux, des liens, des ambiances mettant en exergue des valeurs communes
- Renforcer le lien social et diversifier les pratiques urbaines par la mise à disposition de nouveaux espaces d'usage et de partage (cheminements, lieux de convivialité, de sport, de détente, espaces culturels, ...)



## Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable".

| <br>Une vision | <br>Une gouvernance      | <br>Des connaissances et des compétences          | <br>Des outils de planification                                                                        | <br>Des outils de mise en œuvre                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Visualiser et retrouver les cours d'eau qui ont petit à petit disparu                             | Engagement dans le schéma de transition énergétique et écologique<br><br>SLGRI en lien avec RIOM Communauté | Implication dans des programmes de recherche avec le CEREMA, le CNRS, l'Université d'Auvergne, l'université Blaise Pascal, l'INRA... | PLU communaux et PLU intercommunal<br><br>Plan Climat (2014, en cours d'actualisation dans le cadre de la démarche de schéma de transition énergétique et écologique) et 11 actions à mener | Analyse systématique des coûts d'investissement au regard des coûts de fonctionnement, du financement de ces opérations (prix de l'eau, budget général, subventions potentielles) |

